

*Date de dépôt : 17 mars 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : URGENCE de mesures sérieuses et efficaces contre les nuisances sonores du Léman Express à Lancy**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Nous, riverains du CEVA/Léman Express, subissons une invasion sonore de cacophonies ferroviaires depuis les premiers essais de cette nouvelle liaison, ici, entre la gare de Pont-Rouge et celle de Bachet. De toute évidence, tous les moyens adéquats et nécessaires n'ont pas été mis en œuvre, malgré les promesses et notre soutien au projet.*

*Les riverains et habitants vivant à proximité de la nouvelle ligne, à qui on a promis un service silencieux, ont constaté que ce train amène de forts bruits et vibrations au passage des liaisons de rail ; que les sifflements, engendrés par les courbes, hurlent sporadiquement à leurs fenêtres et que la fréquence n'offre aucun répit. Le déplacement de ces monstres peut faire croire à l'arrivée d'un orage : quelque 230 fois par jour ! De jour comme de nuit, fériés et vacances compris. Fini les repas sur le balcon ou la terrasse.*

*Faisons-nous partie d'une nouvelle expérimentation en matière de santé publique ? Les conséquences d'un vacarme régulier sur notre santé, afin de compléter ce qui est déjà avéré : sommeil non réparateur et décousu, générant un état de fatigue profond voire l'épuisement. Stress continu, avec des conséquences sur la vie en famille, les enfants et l'école. Une productivité au travail dégradée, augmentation d'états dépressifs et de dépressions... sans parler du phénomène des maladies cardio-métaboliques.*

*Nos enfants, comme certains d'entre nous adultes, ont changé de chambre pour ceux qui le pouvaient évidemment. Et nos enfants nous ont demandé si on allait déménager ? « Tellement ça fait du bruit ! »*

*Cette situation est inacceptable pour nous, habitants de Lancy, comme elle le serait pour n'importe quel être humain. Et sommet de l'ironie, il y a 10 ans, on nous avait promis un passage sans aucune nuisance sonore : « Vous verrez ces nouveaux trains, on ne les entend même pas ! »*

*On croit faire un cauchemar mais c'est bien les trains qui nous ont réveillés !!!*

***Les signataires de la pétition demandent aux autorités cantonales et communales de :***

- Réaliser immédiatement une expertise indépendante sur les nuisances sonores et solidiennes occasionnées par le trafic ferroviaire.***
- Prendre et faire prendre toutes les mesures utiles afin d'éliminer les nuisances sonores et solidiennes subies par les riverains du tracé.***
- Contrôler l'efficacité de ces mesures, afin de garantir leurs effets dans le temps et ce, sans limite (comme le spécifie l'ordonnance fédérale 742.144.1).***

*N.B. 543 signatures  
Groupement lancé des  
riverains lésés par le bruit  
M. Alexandre Pisler  
Avenue Eugène-Lance 57  
1212 Grand-Lancy*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Contrairement à la pétition 2082 relative au secteur du pont ferroviaire sur la Seymaz, la pétition 2088 a été déposée le 24 février 2020, soit quelques mois après la mise en service du Léman Express en décembre 2019.

Depuis cette mise en service, ce sont les Chemins de fers fédéraux (CFF) qui sont en charge de l'exploitation de cette infrastructure. Ils ont donc repris en particulier la gestion des plaintes déposées relatives au bruit ferroviaire.

Notre conseil suit cependant les actions qui sont menées par les CFF par l'intermédiaire du comité de pilotage COPIL CEVA, organisation qui a été mise en place pour accompagner la construction de l'infrastructure. Ainsi, au niveau technique et sur l'ensemble du tracé, des campagnes de fraisage des rails ont été menées. Ces interventions ont grandement atténué les émissions des vibrations lors des passages des trains.

En ce qui concerne le secteur des pétitionnaires, il convient de mentionner que, tout au long de l'année 2020, des études ont été menées sous la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ces études ont permis de confirmer que les valeurs d'immissions respectent l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986 (OPB; RS 814.41), et restent en dessous des évaluations produites dans le rapport d'impact sur l'environnement du projet CEVA, contrairement au secteur du pont ferroviaire sur la Seymaz où les valeurs se sont avérées supérieures aux estimations établies lors du projet.

Finalement, les situations particulières faisant l'objet de dépassement sur le secteur de Lancy ont fait l'objet de mesures d'allègement.

L'OPB étant respectée sur le secteur couvert par la présente pétition, les CFF n'envisagent aucune mesure de protection complémentaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA